

Numéro de la décision :
DEVECO-2020-14



Affichée le :
Notifiée le :

Titre / NOUVELLES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SUR LE SITE CREATIO AGRO AU PROFIT DE LA SOCIETE LA ROCHELAISE DES GLACES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et L 5211-2;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 novembre 2017 donnant délégation d'attribution au Président pour la durée de son mandat, notamment en matière de baux et conventions d'occupation,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération du 17 mars 2015 de délégation de fonction et de signature donnée à Monsieur Jean-Luc ALGAY, notamment en matière de développement économique ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2015 et du 23 novembre 2017.

Considérant la mise à disposition de locaux au profit de la société La Rochelaise des Glaces, sur le site CREATIO AGRO, sis 3 rue Marie-Aline DUSSEAU à La Rochelle, consentie par les contrats signés les 7 décembre 2015, 29 mars 2018 et 22 mai 2019,

Considérant que certaines de ces modalités d'occupation et d'exploitation ont vocation à évoluer, dans le cadre du contrat signé le 29 mars 2018, et que les contrats signés les 7 décembre 2015 et 22 mai 2019 doivent être résiliés de façon anticipée.

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur Jean-Luc ALGAY, à signer et conclure les avenants susvisés avec la Société La Rochelaise des Glaces, relatifs à la mise à disposition des locaux du site CREATIO AGRO au profit de cette société.

Article 2 : La direction générale des services sera chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Monsieur le Président rendra compte au Conseil communautaire de la présente décision.

Fait à La Rochelle, le DATE. **1 2 MARS 2020**

P/ le Président et par délégation,
Monsieur Jean-Luc ALGAY



VICE-PRÉSIDENT

P.J. /

- avenant au contrat de concession de l'hôtel d'entreprises Creatio AGRO - atelier B du 29/03/2018
- avenant de résiliation du contrat de concession de l'hôtel d'entreprises Creatio AGRO - atelier C du 07/12/2015
- avenant de résiliation du contrat de concession de l'hôtel d'entreprises Creatio AGRO - atelier A du 22/05/2019

⇒ **Délais et voies de recours :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication par affichage ou notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Elle peut faire également l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux



**Créatio®AGRO
HOTEL D'ENTREPRISES**

**AVENANT AU CONTRAT DE
CONCESSION DU 29/03/2018**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE, dont le siège est à LA ROCHELLE, en l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération, 6 rue Saint-Michel - BP 1287 - 17086 LA ROCHELLE CEDEX 02, créée aux termes d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente Maritime en date du 24 Décembre 1999,

Représentée par **Monsieur Jean-Luc ALGAY**,

AGISSANT en qualité de Vice-président de ladite COMMUNAUTE, et en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par Le Président de LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE, suivant la décision du Président N° DEVECO-2020-.... en date dumars 2020.

Ci-après dénommée le « **CONCÉDANT** » ou la « **COMMUNAUTE** »,

d'une part,

ET

La Société « La Rochelaise des Glaces » (SARL), dont le siège social est au 15, rue du Port - 17000 La Rochelle ; enregistrée au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle sous le numéro : 422 102 350

Représentée par **Monsieur Jean-Baptiste CHAPELLE**, en sa qualité de gérant

Domiciliée à l'effet des présentes dans les locaux concédés.

Ci-après dénommée le « **CONCESSIONNAIRE** »,

d'autre part,

**Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération**

6 rue Saint-Michel
CS 41287
17086 LA ROCHELLE
CEDEX 02

Tél. : 05 46 30 34 00
Fax. : 05 46 30 34 09
www.agglo-larochelle.fr
accueil@agglo-larochelle.fr

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Afin de permettre le développement de son entreprise, la Société La Rochelaise des Glaces, CONCESSIONNAIRE aux présentes, a sollicité de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle la mise à disposition de locaux en vue de mettre à profit la durée de ce contrat pour réaliser son implantation effective et définitive sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle avant la fin de celui-ci.

Aussi, par contrat en date du 29 mars 2018, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a mis à disposition de la Société La Rochelaise des Glaces une partie du site CREATIO AGRO, situé sur la zone industrielle de TECHNOCEAN à La Rochelle.

Dans le cadre de la cession programmée du site CREATIO AGRO en 2021, cette dernière a sollicité la mise à disposition de locaux supplémentaires et l'aménagement des modalités de mise à disposition du site.

Aussi, le présent avenant a pour objet de préciser, d'une part, les conditions de cette mise à disposition, d'autre part, les obligations de ladite société auprès de la COMMUNAUTE, étant d'ores et déjà stipulé que la présente concession est et demeurera conditionnée par le strict respect par le CONCESSIONNAIRE de l'ensemble des termes et obligations mentionnées tant dans le présent contrat que dans ses annexes, ce qui est d'ores et déjà expressément accepté par le CONCESSIONNAIRE.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 - OBJET**

Ainsi qu'il est précisé dans l'exposé qui précède, le présent avenant définit les modalités de mise à disposition de locaux supplémentaires au bénéfice du CONCESSIONNAIRE, sur le site CREATIO AGRO, consenties entre les parties, dans le cadre du contrat initial conclu entre elles le 29 mars 2018.

Les dispositions suivantes modifient en ce sens les dispositions du contrat initial.

ARTICLE 2 - DESIGNATION DE LOCAUX

L'article 2 est modifié et remplacé :

Le CONCEDANT concède au CONCESSIONNAIRE qui accepte les locaux et espaces extérieurs du site Créatio AGRO, cadastré section AZ n°436, sis n°3 rue Marie-Aline DUSSEAU, zone industrielle de TECHNOCEAN à La Rochelle, désignés dans le plan annexé. Ces surfaces correspondent à la totalité de la parcelle cadastrée section AZ n°436, d'une superficie totale de 6 674 m², à l'exclusion des locaux à usage de plateforme technologique d'essais. Elles correspondent à 2 459 m² de surfaces bâties intégrant 208 m² de terrasses et locaux techniques, au sein d'un bâtiment d'une surface totale de 2 868 m².

Il est précisé que ces locaux sont pourvus d'éléments mobiliers mis à la disposition du concessionnaire. Ces éléments mobiliers et leurs conditions d'utilisation sont définis en annexe de ce document.

Préalablement à l'entrée dans les lieux du CONCESSIONNAIRE, un état des lieux d'entrée a été établi contradictoirement entre les parties le 29 mars 2018 (contrat initial), et complété le 1^{er} avril 2020 par huissier de justice, aux frais du CONCEDANT.

ARTICLE 3 - DUREE

L'article 4 est modifié et remplacé:

Le présent contrat de concession est conclu et accepté pour une durée allant du 1er avril 2020 au 31 octobre 2021.

Chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat, moyennant un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie.

En cas de dénonciation du présent contrat par le CONCÉDANT, il ne sera dû aucune indemnité au CONCESSIONNAIRE.

ARTICLE 4 - REDEVANCE DEPOT DE GARANTIE

L'article 6 est modifié dans les dispositions suivantes :

Le présent avenant au contrat de concession est consenti et accepté moyennant une redevance mensuelle de 6 627,20 € HT par mois durant toute la durée de l'occupation; tous droits et taxes, notamment la T.V.A. afférente à ladite redevance, au taux légal en vigueur étant à la charge de l'OCCUPANT qui s'y oblige.

ARTICLE 5 - DECLARATION DU CONCESSIONNAIRE

L'article 8 est remplacé :

Le CONCESSIONNAIRE confirme l'exactitude des indications et informations concernant ladite entreprise telles qu'elles figurent en tête des présentes

ARTICLE 6 - CHARGES ET CONDITIONS

L'article 11 est modifié dans les dispositions suivantes :

11.1. Charges

11.1.2 Fluides

L'article 11.1.2 est remplacé :

« Le CONCESSIONNAIRE prendra à ses frais et à son nom toutes les charges correspondant aux abonnements et consommations d'eau, d'électricité, de gaz, et plus généralement de tous fluides, suivant les indications des sous-compteurs individuels, y compris celles relevant de la plateforme technologique d'essais.

Le CONCEDANT remboursera à première demande du CONCESSIONNAIRE, les sommes engagées pour la distribution et la consommation de fluides sur la plateforme technologique d'essais selon les relevés établis par année civile et transmis au CONCEDANT.

Le CONCEDANT participera aux coûts de maintenance et aux coûts d'approvisionnement en fluides, notamment ceux affectables à l'activité de la plateforme technologique d'essais, dans la limite du plafond global annuel de 100 000€ pour chacune des années 2020 et 2021, conformément aux montants votés par délibération du conseil communautaire du 19 septembre 2019.



A son départ, le CONCESSIONNAIRE devra justifier à la COMMUNE les abonnements et du paiement de toutes ses factures. »

11.2.5. Règlement Intérieur

L'article 11.2.5 est abrogé.

11.2.2 Entretien Gestion Renouvellement des biens

L'article 11.2.2 est complété :

Il est précisé que l'ensemble des opérations décrites dans le plan de maintenance ci annexé incombe au concessionnaire.

« Le premier alinéa est complété par la mention suivante : « y compris les espaces extérieurs et l'ensemble des éléments mobiliers figurant dans l'état descriptif ci annexé, en parfaite conformité avec les dispositions prévues dans le plan prévisionnel de maintenance ci annexé. »

11.2.7. Réglementation

L'article 11.2.7 est remplacé :

« Le CONCESSIONNAIRE s'engage expressément à :

- se conformer scrupuleusement aux prescriptions, règlements et ordonnances en vigueur, notamment ceux qui concernent la voirie, la salubrité, la police et l'inspection du travail, en ce qui concerne le CONCESSIONNAIRE à l'intérieur des lieux concédés, de façon à ce que le CONCÉDANT ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet,
- se conformer rigoureusement pour son activité aux lois, règlements et prescriptions administratives et s'engager à ne pas entreprendre dans les lieux concédés une activité soumise à autorisation sans avoir obtenu celle-ci. Le CONCESSIONNAIRE s'engage et s'oblige à notifier au CONCÉDANT, par lettre RAR, les pièces justificatives de toute autorisation nécessaire et l'autorisation elle-même dans le délai de UN MOIS (1 mois) de son obtention.

Le CONCESSIONNAIRE fait son affaire personnelle, à ses frais, des autorisations nécessaires à l'ouverture et au fonctionnement de ses activités. Il fait également son affaire personnelle, à ses frais et sans que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle puisse être inquiétée ou recherchée, du respect des législations propres à l'exercice de son activité (sécurité des personnes et des biens, etc...). »

ARTICLE 7 - ASSURANCE

L'article 15 est modifié :

La mention « obtenir l'extension de son assurance aux parties communes de l'immeuble dont dépendent les locaux concédés » est supprimée.

ARTICLE 8 - SOUS-LOCATION - CESSION

L'article 18 est complété :

Le CONCEDANT autorise le CONCESSIONNAIRE à définir d'un commun accord avec le CRITT AGRO-ALIMENTAIRE ET BIOTECHNOLOGIES, d'une part les modalités de passage et d'accès de ce dernier à titre gratuit, aux locaux privatifs et aux espaces extérieurs du CONCESSIONNAIRE tels que référencés dans les plans annexés, d'autre part les modalités de distribution des fluides dans les locaux à usage privatifs du CRITT AGRO-ALIMENTAIRE ET BIOTECHNOLOGIES,

sous réserve que ces modalités lui permettent un accès approprié et conforme aux conditions de mise à disposition des locaux sus désignés consenties par le CONCEDANT.

A titre exceptionnel, le CONCEDANT autorise la société « LA ROCHELAISE DES GLACES », CONCESSIONNAIRE, à accorder à la SAS « Le Jardin de Lydie » une sous-occupation d'une partie des locaux désignés à l'article 2 du présent avenant, pour la même durée au plus et dans les mêmes conditions que le contrat initial.

La société « La Rochelaise des Glaces » et la SAS « Le Jardin de Lydie », sous- occupant autorisé, reconnaissent expressément être conjointement et solidairement responsables, à compter du 1er avril 2020, du respect et de l'exécution de l'ensemble des clauses et conditions du contrat de concession initial, ainsi que de l'entier paiement de la redevance due à partir de cette date.

ARTICLE 9 - SECURITE

L'article 19.1 est modifié et remplacé :

En tant qu'exploitant unique et permanent du site, le CONCESSIONNAIRE est de se conformer à l'ensemble des réglementations en vigueur concernant la sécurité du site, sans que le CONCEDANT ne puisse être inquiété à ce sujet

ARTICLE 10 : ANNEXES

L'article 27 est inséré :

« Les annexes visées et jointes au présent contrat font partie intégrante et indivisible de celui-ci. »

Les autres mentions et clauses du contrat d'origine demeurent sans changement et continuent de recevoir application.

Fait à LA ROCHELLE, en deux exemplaires, le

Le CONCÉDANT,

Monsieur Jean-Luc ALGAY,
Représentant la Communauté,
En sa qualité de Vice-président



Le CONCESSIONNAIRE,

Monsieur Jean-Baptiste CHAPELLE
Représentant la S.A.R.L
La Rochelaise des glaces,
En sa qualité de gérant



Annexes :

- **Décision du Président en date du mars 2020**
- **Plan « Désignation des surfaces bâties Creatio AGRO »**
- **Etat descriptif et conditions d'utilisation des éléments mobiliers du site Creatio AGRO**
- **Plan prévisionnel de maintenance**

**AVENANT PORTANT RESILIATION CONVENTIONNELLE ET
ANTICIPEE DU CONTRAT DU 07/12/2015 POUR L'ATELIER C & BUREAU C**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE, dont le siège est à LA ROCHELLE, en l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération, 6 rue Saint-Michel - BP 1287 - 17086 LA ROCHELLE CEDEX 02, créée aux termes d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente Maritime en date du 21 Décembre 1999,

Représentée par **Jean-Luc ALGAY**
AGISSANT en qualité de Vice-président de ladite COMMUNAUTE,

Ci-après dénommée le « **CONCEDANT** »

d'une part,

ET

LA SOCIETE « LA ROCHELAISE DES GLACES » (SARL), dont le siège social est au 15, rue du Port - 17000 La Rochelle ; enregistrée au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle sous le numéro : 422 102 350

Représentée par **M Jean-Baptiste CHAPELLE**, en sa qualité de gérant dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée le « **CONCESSIONNAIRE** »,

d'autre part,

Ci-après désignées ensemble « **les Parties** »,



IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Afin de permettre le développement de son entreprise, la Société **La Rochelaise des Glaces**, CONCESSIONNAIRE aux présentes, a sollicité de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle la mise à disposition de locaux en vue de mettre à profit la durée de ce contrat pour réaliser son implantation effective et définitive sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle avant la fin de celui-ci.

Aussi, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a souhaité consentir à ce besoin, par la conclusion d'un contrat signé le 7 décembre 2015 et modifié par avenant signé le 13 décembre 2017, pour la mise à disposition de 388,6 m² de locaux désignés « Atelier C et bureau C » dans l'hôtel d'entreprises Creatio AGRO, pour une durée maximum de 5ans, du 7 décembre 2015 au 06 décembre 2020, dans les conditions et modalités que celle-ci a définies.

Toutefois, les modalités de mise à disposition du site ayant évolué, conformément à la volonté des parties, celles-ci ont convenu de conclure le présent avenant emportant résiliation conventionnelle et anticipée du contrat de concession initial susvisé.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de mettre un terme au contrat de concession initial.

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES DE RESILIATION

Compte tenu du caractère amiable de la résiliation décidée aux termes du présent avenant, aucune indemnisation n'est due de la part du CONCESSIONNAIRE au CONCEDANT.

Plus généralement, les Parties conviennent qu'il n'y a pas lieu de procéder à quelque reversement de sommes que ce soit, ni à l'indemnisation de quelque préjudice que ce soit, au titre de la résiliation.

ARTICLE 3 - LIBERATION DES LIEUX

La sortie des lieux du CONCESSIONNAIRE devra être constatée au plus tard le 1^{er} avril 2020 par un état des lieux de sortie contradictoirement établi, et dans les conditions fixées par le contrat de concession initial.

ARTICLE 4 - ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entrera en vigueur au 1^{er} avril 2020, après sa notification au CONCESSIONNAIRE et transmission au contrôle de légalité.



Fait et passé à LA ROCHELLE en deux exemplaires, Le

Le CONCÉDANT,

Monsieur Jean-Luc ALGAY,
Représentant la Communauté,
En sa qualité de Vice-président



Le CONCESSIONNAIRE,

Monsieur Jean-Baptiste CHAPELLE
Représentant la S.A.R.L
La Rochelaise des glaces,
En sa qualité de Gérant



Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

SLO

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR

**AVENANT PORTANT RESILIATION CONVENTIONNELLE ET
ANTICIPEE DU CONTRAT DU 22/05/2019 DE « LA CHAMBRE FROIDE
PRODUITS SORTANTS ATELIER A »**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE, dont le siège est à LA ROCHELLE, en l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération, 6 rue Saint-Michel - BP 1287 - 17086 LA ROCHELLE CEDEX 02, créée aux termes d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente Maritime en date du 21 Décembre 1999,

Représentée par **Jean-Luc ALGAY**
AGISSANT en qualité de Vice-président de ladite COMMUNAUTE,

Ci-après dénommée le « **CONCEDANT** »

d'une part,

ET

LA SOCIETE « LA ROCHELAISE DES GLACES » (SARL), dont le siège social est au 15, rue du Port - 17000 La Rochelle ; enregistrée au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle sous le numéro : 422 102 350

Représentée par **M Jean-Baptiste CHAPELLE**, en sa qualité de gérant dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée le « **CONCESSIONNAIRE** »,

d'autre part,

Ci-après désignées ensemble « **les Parties** »,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :



Afin de permettre le développement et l'implantation définitive de son entreprise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Société « La Rochelaise des glaces » hébergée à l'hôtel d'entreprises CREATIO® AGRO (ateliers C et B) depuis le 07/12/2015, a sollicité en avril 2019 la COMMUNAUTE en vue de la mise à disposition d'espaces supplémentaires au sein de l'hôtel d'entreprises CREATIO® AGRO.

Aussi, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a souhaité consentir à ce besoin, par la conclusion d'un contrat signé le 22 mai 2019, pour la mise à disposition de 52,10 m² de locaux désignés « Chambre froide produits sortants atelier A » dans l'hôtel d'entreprises Creatio AGRO, pour la période courant du 16 mai 2019 au 05 décembre 2020, dans les conditions et modalités que celle-ci a définies.

Toutefois, les modalités de mise à disposition du site ayant évolué, conformément à la volonté des parties, celles-ci ont convenu de conclure le présent avenant emportant résiliation conventionnelle et anticipée du contrat de concession initial susvisé.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de mettre un terme au contrat de concession initial.

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES DE RESILIATION

Compte tenu du caractère amiable de la résiliation décidée aux termes du présent avenant, aucune indemnisation n'est due de la part du CONCESSIONNAIRE au CONCEDANT.

Plus généralement, les Parties conviennent qu'il n'y a pas lieu de procéder à quelque reversement de sommes que ce soit, ni à l'indemnisation de quelque préjudice que ce soit, au titre de la résiliation.

ARTICLE 3 - LIBERATION DES LIEUX

La sortie des lieux du CONCESSIONNAIRE devra être constatée au plus tard le 1^{er} avril 2020 par un état des lieux de sortie contradictoirement établi, et dans les conditions fixées par le contrat de concession initial.

ARTICLE 4 - ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entrera en vigueur au 1^{er} avril 2020, après sa notification au CONCESSIONNAIRE et transmission au contrôle de légalité.



Fait et passé à LA ROCHELLE en deux exemplaires, Le

Le CONCÉDANT,

Monsieur Jean-Luc ALGAY,
Représentant la Communauté,
En sa qualité de Vice-président



Le CONCESSIONNAIRE,

Monsieur Jean-Baptiste CHAPELLE
Représentant la S.A.R.L
La Rochelaise des glaces,
En sa qualité de Gérant

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

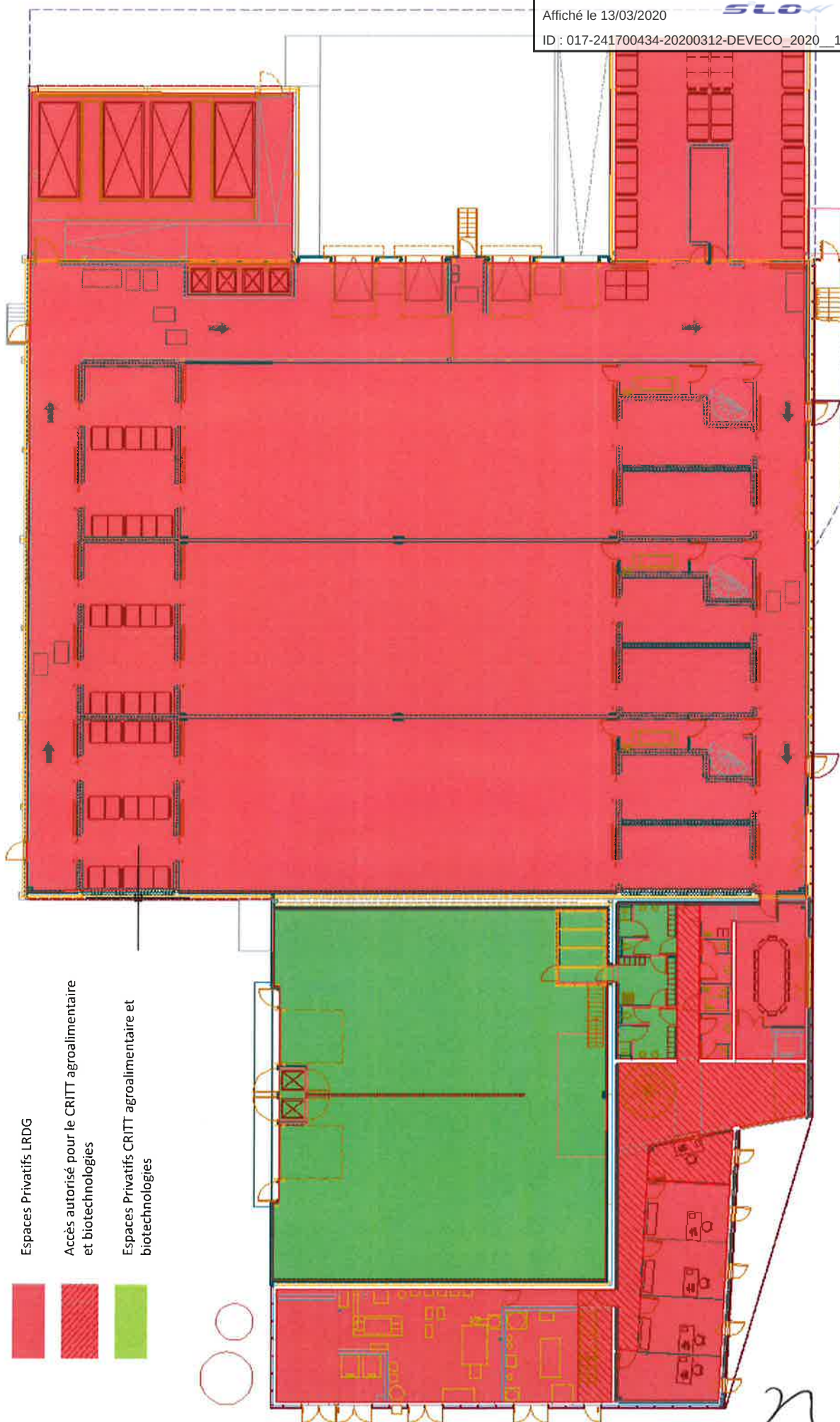
Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020



ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR

CREATIO-AGRO DESIGNATION DES SURFACES BATIES - RDC



Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020_14-AR

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

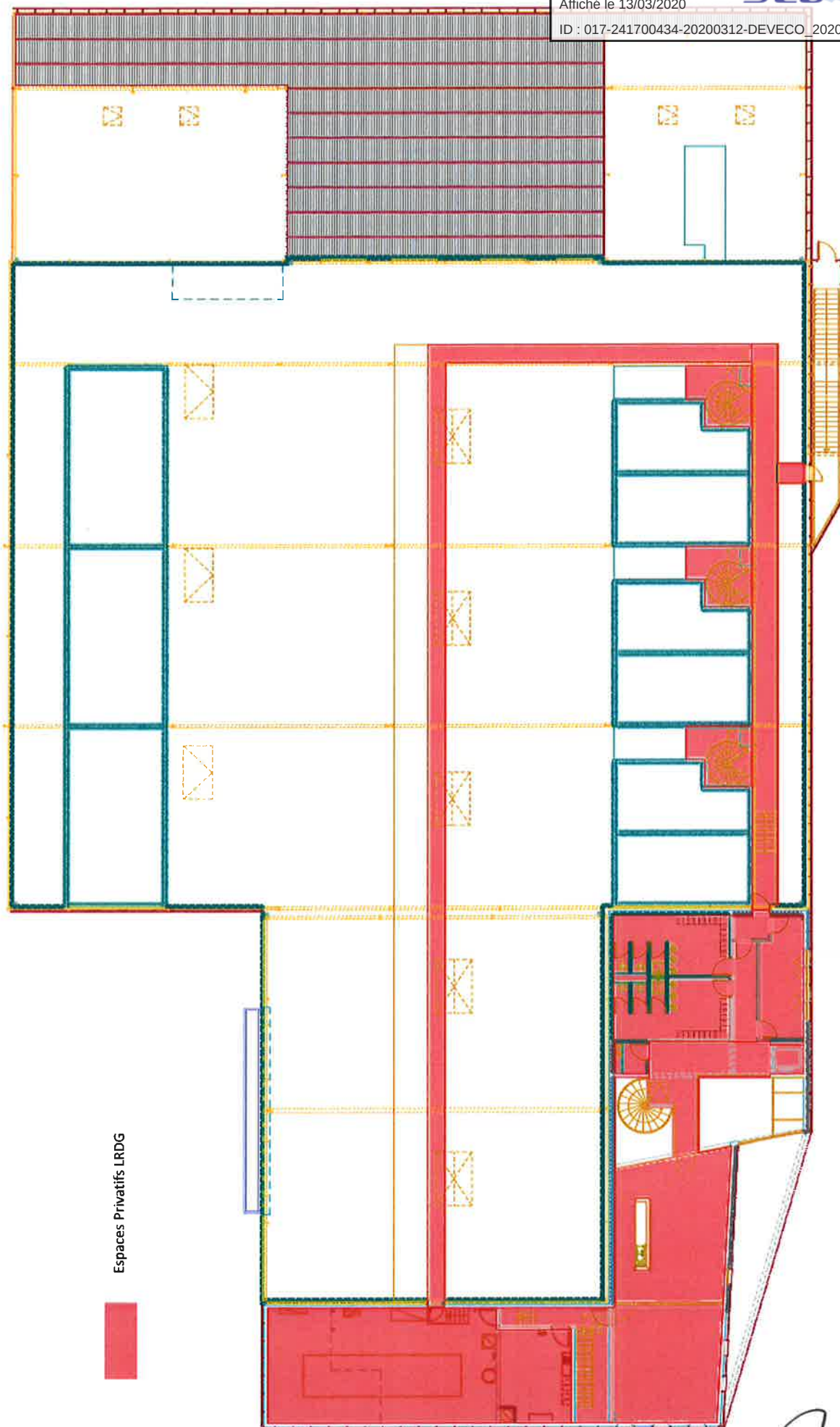
Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020



ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR

CREATIO-AGRO DESIGNATION DES SURFACES BATIES – R+1



Espaces Privatifs LRDG

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020



ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR



Eléments mobiliers
Etat descriptif et conditions d'utilisation

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

SLO

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020_14-AR

Toute demande de modification, enlèvement ou remplacement d'un des équipements désignés ci-dessous devra faire l'objet d'une autorisation du CONCEDEANT qui en définira les conditions . A défaut, les équipements remplacés seront nécessairement déposés et stockés sur le site par le CONCESSIONNAIRE.

Equipements froid:

➔ Production frigorifique eau glycolée:

Production frigorifique¹

Marque : Trane

Type : RTAF280D LN

Série : ELC00018

Circulateurs

Marque : KSB

- Réseau Secondaire

Type : ETL 080-080-160 GGS AV66D201102 BKS BIE3

- Récupération d'énergie

Type : ETL Z 040-040-250 GGS AV66D200224 BKS BIE3

- Frigorifères¹

Plateforme technologique d'essais : 4 x DUO40 466C – 4 ventilateurs

Quai Matière Premières : 1 x DUO40 446 C – 4 ventilateurs / 2 x DUO40 366C – 3 ventilateurs

Quai Produits finis : 1 x DUO40 446 C – 4 ventilateurs / 2 x DUO40 366C – 3 ventilateurs

Stockage Matières Premières Hall A : 1 x CAE3467 – 4 ventilateurs

Zone production Hall A : 3 x DUO40 466C – 4 ventilateurs

Stockage produits finis Positifs Hall A : 1 x CAE4367 – 3 ventilateurs

Stockage Matières Premières Hall B : 1 x CAE3467 – 4 ventilateurs

Zone production Hall B : 3 x DUO40 466C – 4 ventilateurs

Stockage produits finis Positifs Hall B : 1 x CAE4367 – 3 ventilateurs

Stockage Matières Premières Hall C : 1 x CAE3467 – 4 ventilateurs

Zone production Hall C : 3 x DUO40 466C – 4 ventilateurs

Stockage produits finis Positifs Hall C : 1 x CAE4367 – 3 ventilateurs

Local Déchets : 1 x CAE3167 – 1 ventilateur

➔ Installations négatives:

Hall A B et C :

- Produits finis :

1 groupe frigorifique

Marque : Profroid

Type : GSB 4PES

1 évaporateur MIB 127 – 1 ventilateur

- Matière première

1 groupe frigorifique

Marque : Profroid

Type : GCB 4DES

1 évaporateur MIB 127 – 1 ventilateur

¹ Eléments mobiliers pour lequel un usage au profit du CRITT agro-alimentaire et biotechnologies doit être garanti

Air comprimé :

Installation Air Comprimé²

- 1 compresseur
Marque : BELAIR
Type : GS 55
- 1 séparateur
Marque : BELAIR
Type : SCA113
- 1 réservoir
Marque : BELAIR
Type : 2000 L
- 1 sécheur
Marque : BELAIR
Type : SABU HL
- 1 purgeur
Marque : BELAIR
Type : PCA100
- 6 terminaux
Marque : ASCO Numatics
Type : FRLA15

Chauffage :

→ Installation Chauffage²

- Panneaux rayonnants
Marque : Zehnder
Gamme : Carboline

Ref. : Carboline 595 LG 2400 : x22
Ref. : Carboline 595 LG1800 : x11
Ref. : Carboline 595 LG3000 : x7
Ref. : Carboline 595 LG1200 : x2

- Radiateurs eau chaude
Marque : SAMBA
Gamme : Habillée

Ref. : RAD 21 HAB 6T Centre H900 – 18EL1080W : x7
Ref. : RAD 22 HAB 6T Centre H900 – 18EL1394W : x1
Ref. : RAD 22 HAB 6T Centre H900 – 42EL3254W : x4

- Hors gel
Chaufferie : 1 aérotherme électrique
Marque : France Air
Type : Othello eco 3 Kw

Communs : 2 aérothermes eau chaude
Marque : Sabiana
Type : ATLAS 46A12 BTA

RIA :

→ Installation RIA²

1 cuve extérieur 12 m³
1 surpresseur Série TD100 – type 240-200 constitué de 2 pompes
24 RIA Pivotants DN33/30

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

SLO

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR

² Eléments mobiliers pour lequel un usage au profit du CRITT agro-alimentaire et biotechnologies doit être garanti

Ventilation double flux :

➔ Installation Traitement d'air³

1 CTA Double flux
Marque : CIAT
Type : Climaciat AIRTEC 75
2 ventilateurs – 1 batterie de chauffage eau chaude

6 clapets coupe-feu

Production eau chaude :

➔ Installation Eau Chaude – Eau Froide³

1 ballon extérieur 10 000 L
Marque : LACAZE

1 échangeur préchauffage ECS
Marque Thermowave, type EL0090EECL

1 échangeur chauffage
Marque Thermowave, type EL0090EECL

1 chaudière Gaz
Marque : Atlantique guillot
Type : LRP NT PLUS UNIT G13

➔ Installation Eau Chaude surpressée³

1 surpresseurs
Marque : Regelav
Type : LDC-Q 100

6 satellites Mousse
Marque : Regelav
Type : HD 45-B

Comptage divisionnaires :

➔ Installation Comptage³

Installation de compteurs
Marque : SAPEL
Listing suivant détail DOE

Traitement de l'eau :

➔ Installation Traitement d'eau³

Adoucisseur d'eau
Marque : PERMOS
Type : 7000 ALCYO

➔ Circulateurs d'eau³

Marque : Grundfoss
Listing suivant détail DOE

➔ Disconnecteur³

2 disconnecteurs (1 RIA DN50 – 1 eau froide DN 32)

Equipements de quai :

➔ Table élévatrice

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

SLO

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020_14-AR

³ Eléments mobiliers pour lequel un usage au profit du CRITT agro-alimentaire et biotechnologies doit être garanti



- Quai niveleur
- Soufflet de quai
- Portes sectionnelles motorisées
- Portes rapides
- Balance électronique
- Prise de biberonnage des PL frigorifique
- Détail des équipements dans le DOE

Mobilier industriel :

- Rack de stockage peint
- Cuves de rétention en PE
- Support sacs poubelle inox
- Siège assis debout inox
- Armoires vestiaires inox
- Lave-mains inox
- Lave-bottes inox Atelier
- Lave-semelle PFE
- Centrales de nettoyage

Mobilier high-tech :

- Système de caméra vidéo pour les organes de sécurité des installations vapeurs
- Système de caméra de surveillance des espaces communs intérieurs et les extérieurs du bâtiment⁴ avec stockage des données sur 15 jours

Divers :

- Piège à insectes électriques
- Indicateurs de températures autonomes
- Extincteurs

Mobilier:

- Tables salle de réunion
- Chaises salle de réunion
- 2 Mange debout salle de pause
- 6 tabourets haut salle de pause
- 8 tables carré réfectoire
- 16 chaises réfectoire
- Vidéo projecteur WXGA INFOCUS salle de réunion

Zone locaux techniques :

- Poste Transfo 1000Kva (calibré à 350 Kva actuellement) ⁵
- Local surpresseur eau potable et eau d'incendie
- Local Chaufferie
- Local air comprimé
- Accès depuis l'extérieur du site côté Critt

Espaces extérieurs :

- Espace parking VL en façade principale
- Accès PL dans la zone fermée clôturée
- 2 portails automatiques (entrée/sortie)⁵
- Eclairage de façade sur horloge
- Bassin de récupération des eaux d'incendies 400m³ enterrée sous espaces verts⁵
- Bassin d'infiltration des eaux de ruissellement (toiture/voirie)
- Vanne bypass entre les 2 bassins
- Bac à graisse parking VL⁵
- Espaces verts

⁴ Le concessionnaire est tenu de se conformer aux lois, règlements et prescriptions administratives en vigueur pour l'exploitation du système de vidéosurveillance de sorte que le concédant ne soit jamais inquiété à ce sujet

⁵ Eléments mobiliers pour lequel un usage au profit du CRITT agro-alimentaire et biotechnologies doit être garanti

Annexes

- 1- Plan de récolement réseaux divers
- 2- Plan de récolement réseaux EU et EP
- 3- Réseau ENEDIS AGRO

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

SLO

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR



Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

SLO

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR



Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020



ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR

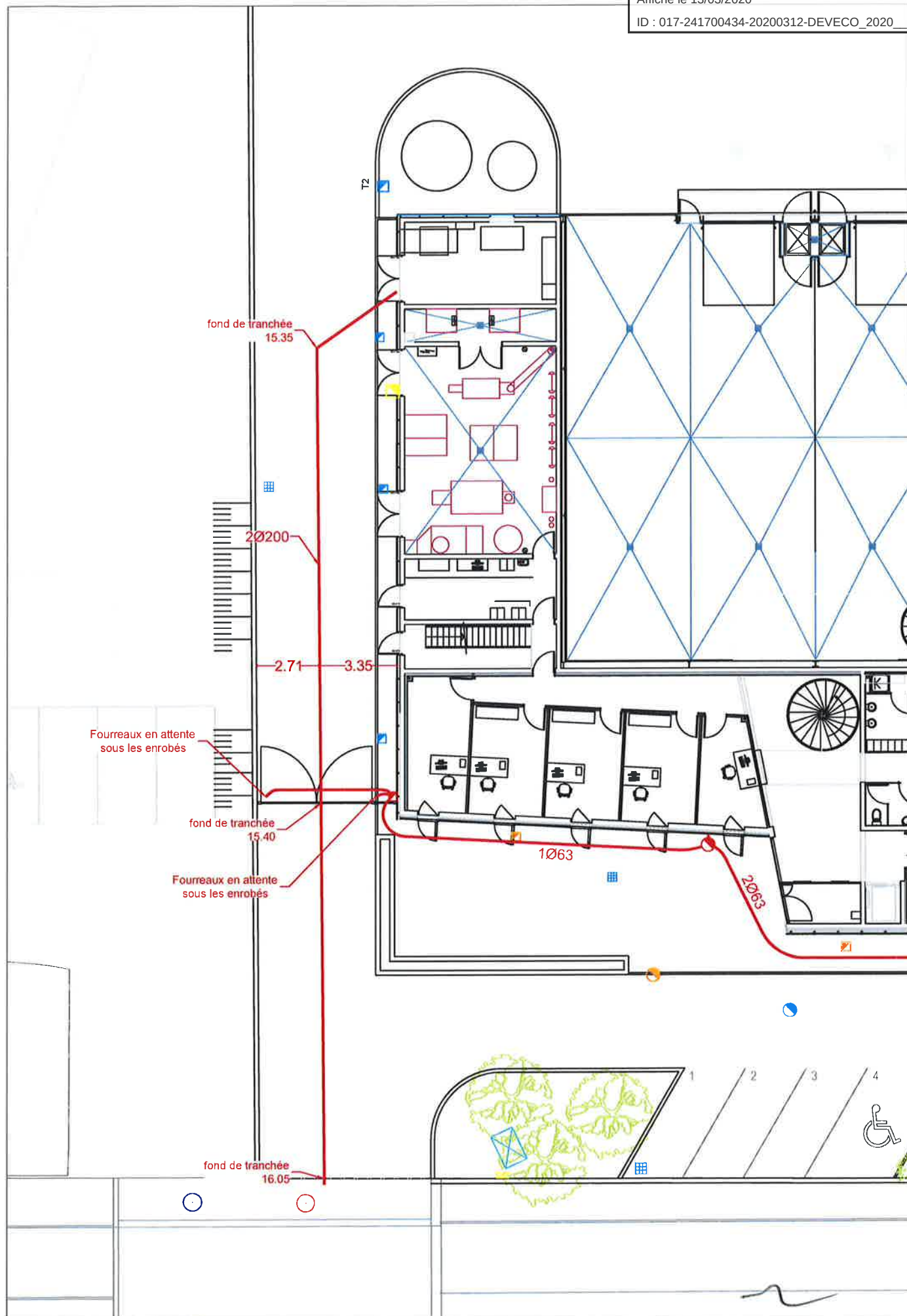
Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020



ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR



Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020



ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR



1- Note d'information

La maintenance doit être entendue comme l'ensemble de toutes actions techniques, administratives et de management durant le cycle de vie des biens mis à disposition, destinées à le maintenir ou à le réaliser dans un état dans lequel il peut accomplir sa fonction requise.

L'occupant bénéficiaire de la mise à disposition est substitué à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement du site. La collectivité propriétaire constate la substitution et la notifie à ses cocontractants.

Il est précisé que l'ensemble des opérations décrites dans le présent plan prévisionnel de maintenance incombe au concessionnaire.

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR

SLO

2 - PLAN PREVISIONNEL DE MAINTENANCE CREATIO AGRO

COUVERTURES

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
VERIFICATION TERRASSES	Tous les mois Selon nécessité (vétusté) Selon nécessité (vétusté)	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective	Vérification propreté terrasse (enlèvement de tout objet incongru) Vérification de l'absence de poches d'eau Vérifier absence de végétation Reprise d'étanchéité partielle Reprise d'étanchéité totale
VERIFICATION CHEMINES - CHENEAUX - ECOULEMENTS DIVERS	Tous les mois Tous les mois Tous les mois Tous les mois Selon nécessité (vétusté) Selon nécessité (vétusté)	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective	Vérification de l'absence d'obstacles dans les chéneaux et/ou écoulement toiture Vérification présence des crépines à la naissance des écoulements Vérification état des regards Vérification scellements cheminées et sorties de toiture y compris chapeaux Remise en état partielle des chéneaux, regards, écoulement divers Rénovation complète des chéneaux, regards, écoulements divers

GROS OEUVRE

FERMETURES

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TYPLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
GROS OEUVRE	Selon nécessité (vétusté)	Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Réparations légères, fissures, éclats. Réparations importantes Rénovation complète

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TYPLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
FERMETURES EXTERIEURES	Tous les mois Tous les mois Tous les mois	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Graissage des serrures Vérification du fonctionnement Vérification étanchéité fermeture Remise en état des ouvertures extérieures (bon fonctionnement) Remplacement de vitrage Remplacement complet des ouvertures Remplacement complet des serrures
FERMETURES INTERIEURES	Tous les mois Tous les ans Selon nécessité Selon nécessité Selon vétusté	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Vérification du fonctionnement Graissage des serrures Remise en état des ouvertures intérieures Remplacement de sous-ensemble de porte automatique Remplacement complet des ouvertures Remplacement complet des serrures

CLOISONS - DOUBLAGES - BARDAGES - FAUX PLAFOND - PANNEAUX ISOTHERMES

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
CLOISONS DOUBLAGES BARDAGES FAUX-PLAFOND PANNEAUX ISOTHERMES	Selon nécessité Selon nécessité Selon nécessité	Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Petites reprises sur supports (accidents, accrocs, rayures) Rénovation des supports sur sous- ensembles (chocs importants) Rénovation complète des cloisons- doublages-bardages-faux plafonds

FACADES EXTERIEURES

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
FACADES EXTERIEURES	Selon nécessité Suivant vétusté	Maintenance corrective Maintenance corrective	Nettoyage des façades et éléments extérieurs, remplacement partiel. Rénovation complète des façades extérieures

PEINTURES INTERIEURES

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
PEINTURES INTERIEURES	Selon nécessité Selon nécessité Suivant vétusté	Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Reprise légère de peinture sur murs et éléments intérieurs Reprise de peinture sur sous-ensembles (salles, pans de murs complets ...) Rénovation complète des peintures intérieures

RETELEMENTS INTERIEURS

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
RETELEMENTS DE SOLS, PVC, CARRELAGE, RESINE	Selon nécessité Selon nécessité Suivant vétusté	Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Petites reprises sur revêtements de sol (accident, accrocs, rayures, cloques ...) Rénovation des revêtements de sous-ensembles (salles, couloirs, résine,...) Rénovation complète des revêtements
RETELEMENTS DE MURS	Selon nécessité Suivant vétusté Suivant vétusté	Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Petites reprises sur revêtements de murs (accident, accrocs ...) Rénovation des revêtements sur sous-ensembles (salles, couloirs ...) Rénovation complète des revêtements

EQUIPEMENTS DE SECURITE

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
ECLAIRAGE DE SECURITE	Au quotidien Au quotidien Au quotidien Tous les trois mois Tous les trois mois Tous les trois mois Tous les ans Selon nécessité (vétusté) Selon nécessité (vétusté)	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Vérification de tous les balisages Vérification de l'éclairage d'ambiance Changement d'ampoules si nécessaire Contrôle relamping Simulation coupure générale Vérification fonctionnement balisage et ambiance Contrôle de l'ensemble de l'installation Changement des blocs de secours Changement des blocs d'ambiance Changement des sources d'alimentation Rénovation tableaux et circuits électriques

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
RIA	Permanent et tous les mois Permanent Tous les mois Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective	Vérification état général et équipement Vérification enroulement correct du tuyau Vérification pression réseau Contrôle de l'ensemble des RIA y compris surpresseur Remplacement RIA ou élément surpresseur
SYSTEME DE DESENFUMAGE	Permanent Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive	Vérification fonctionnement général Remplacement de pièces Remplacement complet de l'équipement
SYSTEME D'ALARME CMSI et SDI et VESDA	Tous les mois Tous les ans Tous les ans Tous les ans Tous les ans Tous les ans Tous les ans Tous les ans Tous les ans Tous les 3 ans Tous les 4 ans Selon nécessité Selon nécessité Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Vérification fonctionnement général Contrôle tableau de signalisation SDI Contrôle des détecteurs (tous types) Contrôle des réseaux Vesda Contrôles des déclencheurs manuels Contrôle CMSI Contrôles des avertisseurs sonores Contrôle des alimentations électriques Contrôle des dispositifs de transmission d'alarme Vérification réglementaire du SSI Reconditionnement des détecteurs Remplacement pièces CMSI Remplacement autres pièces Rénovation installation complète

EXTINCTEURS	Permanent et tous les 3 mois Permanent et tous les 3 mois	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive	Vérification plombage des extincteurs, si nécessaire Vérification état général des extincteurs Vérification présence affichage au-dessus des extincteurs
	Tous les ans Selon nécessité Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective	Contrôle de l'ensemble des extincteurs Recharge des extincteurs utilisés Remplacement extincteurs (>10ans)

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
TABEAU GENERAL BASSE TENSION ET TABLEAUX DIVISIONNAIRES (Suite)	Selon nécessité Selon nécessité	Maintenance corrective Maintenance corrective	Réparation ou changement de tout sous ensemble des tableaux électriques Rénovation complète des tableaux électriques
EQUIPEMENTS TERMINAUX	Tous les mois Tous les mois Tous les ans Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective	Vérification du bon fonctionnement et du bon état des prises électriques Vérification des boutons de commande électrique Vérification de tout le terminal électrique mis à la disposition du personnel Vérification des accessoires électriques mobiles (coffrets, outillage, convecteurs...) Remise en état ou changement des équipements terminaux

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le 13/03/2020
ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (SUITE)

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
ECLAIRAGE GENERAL	Selon nécessité Selon nécessité Selon nécessité Selon nécessité Selon nécessité	Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Remplacement des ampoules, fusibles Remplacement des transformateurs d'éclairage basse tension Remplacement des luminaires standard Rénovation complète des installations Remplacement des luminaires du Hall
TABLEAU GENERAL BASSE TENSION ET TABLEAUX DIVISIONNAIRES	Au quotidien	Maintenance préventive	Contrôle de l'état général et de l'absence de nuisance (eau, poussière)
	Au quotidien	Maintenance préventive	Contrôle de la signalisation et remplacement éventuel des lampes témoins
	Au quotidien	Maintenance préventive	Contrôle du ronflement des circuits magnétiques et absence de bruits anormaux
	Tous les ans	Maintenance préventive	Contrôle des dispositifs de sectionnement (commande et puissance)
	Tous les ans	Maintenance préventive	Contrôle des dispositifs de protection : état température
	Tous les ans	Maintenance préventive	Contrôle des connexions du circuit de terre et resserrage éventuel
	Tous les ans	Maintenance préventive	Contrôle des seuils de déclenchement des différentiels
	Tous les ans	Maintenance préventive	Contrôle des dispositifs d'arrêts d'urgence (général et ventilation)
	Tous les ans	Maintenance préventive	Contrôle général de l'installation électrique
	Tous les 3 ans	Maintenance préventive	Nettoyage et dépolluissage
	Tous les 3 ans	Maintenance préventive	Contrôle du resserrage de la boulonnerie
	Tous les 3 ans	Maintenance préventive	Contrôle des connexions et resserrage éventuel
	Selon nécessité	Maintenance préventive	Remplacement des relais ou organes donnant des signes de fatigue et d'échauffement
	Selon nécessité	Maintenance préventive	Vérification et réglage des magnétothermiques

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

SLO

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020_14-AR

NSFORMATEUR PRIVATIF

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TYPLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
TRANSFORMA- TEUR PRIVE	Tous les ans Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective	Examen visuel du bon fonctionnement Rénovation de sous ensemble mise aux normes selon législation Rénovation complète des équipements

PLOMBERIE - CANALISATIONS EAU FROIDE EAU CHAUDE EAU CHAUDE SUPPRESSEE

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TYPLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
VERIFICATION ROBINETTERIE VANNES	Tous les mois Selon nécessité Selon nécessité Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Vérification de l'état général de la robinetterie et vannes Vérification de l'absence de fuite Intervention sur fuites, réseau secondaire Intervention sur fuites, réseau primaire



VERIFICATION EQUIPEMENTS SANITAIRES	Tous les mois	Maintenance préventive	Vérification de l'état général des équipements sanitaires Vérification du fonctionnement des chasses d'eau et réglage du débit Vérification des fixations des équipements sanitaires Petites réparations sur équipements sanitaires Remplacement des équipements sanitaires Rénovation complète des équipements sanitaires
	Tous les mois	Maintenance préventive	
	Tous les mois	Maintenance préventive	
	Selon nécessité	Maintenance corrective	
	Selon nécessité	Maintenance corrective	
	Selon nécessité	Maintenance corrective	
CANALISATIONS DIVERS	Au quotidien	Maintenance Préventive	Vérification du bon écoulement à la sortie des équipements sanitaires Vérification des siphons si nécessaire
	Au quotidien	Maintenance préventive	
	Au quotidien	Maintenance préventive	Vérification des écoulements de sol (bonde caniveau) Vidange bac dégraisseur
	Tous les 6 mois	Maintenance corrective	
	Selon nécessité	Maintenance corrective	Remplacement d'équipements participants à l'évacuation des eaux Rénovation complète des circuits plomberie et évacuation
	Selon nécessité	Maintenance corrective	

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
ENTRETIEN GROUPE EAU GLACEE	Au quotidien	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive	Contrôle de l'état général, nettoyage Contrôle de bon fonctionnement compresseur Contrôle niveau d'huile Vérification régulation de puissance Vérification pression réseau d'eau Examen visuel des tableaux électriques Remplacement de voyants défectueux Vérification des sécurités et asservissements Contrôle résistance de carter Vérification perte de charge sur échangeurs Contrôle régulation Petites réparations sur groupe Remplacement de sous ensemble ou groupe eau glacée en totalité
POMPES VANNES REGULATION	Au quotidien Selon nécessité Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Contrôle du bon fonctionnement Inversion ordre de marche Manœuvre des vannes d'isolement Régulation circuit Contrôle de fonctionnement des régulateurs Contrôle information fournie par les capteurs Contrôle de l'action sur les récepteurs Petites réparations sur pompes de régulation Remplacement des pompes, vannes régulation

EQUIPEMENTS : EVAPORATEURS, DECOMPRESSION, ORGANES DE SECURITE, ECHANGEUR, LIQUIDE FRIGORIGENE, POMPES, ARMOIRES ELECTRIQUES, AUTOMATE, GTC, ALARMES, RESEAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRES, VANNES	Au quotidien	Maintenance préventive	Vérification fonctionnement des chambres froides positives et négatives Vérification du bon fonctionnement des évaporateurs Gestion des température, et seuils d'alerte Nettoyage des évaporateurs, appoint liquide frigorigène Petites réparations ponctuelles
	Au quotidien	Maintenance préventive	Remplacement de sous ensemble équipements froid
	Selon nécessité	Maintenance corrective	Vérification fermeture, étanchéité (joint de portes chambres froides)
	Selon vétusté	Maintenance corrective	Entretien et petites réparations sur portes chambres froides (serrurerie, cordon chauffant, poignée) Suivi des alarmes automate, GTC
	Selon nécessité	Maintenance préventive	Remplacement de sous ensemble ou chambres froides ou en totalité
	Au quotidien	Maintenance préventive	Remplacement complet d'équipement
	Au quotidien	Maintenance corrective	
	Selon nécessité	Maintenance corrective	
	Selon vétusté	Maintenance corrective	
	Selon vétusté	Maintenance corrective	

COMPRESSEUR D'AIR

COMPRESSEUR D'AIR	Tous les ans	Maintenance préventive	Contrôle de l'état général, nettoyage Contrôle courroies Remplacement courroies Contrôle sécurités Remplacement des filtres Remplacement de pièces d'usure, réparations Remplacement de l'équipement
	Selon nécessité	Maintenance corrective	
	Selon vétusté	Maintenance corrective	

VAPEUR

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
 Reçu en préfecture le 13/03/2020
 Affiché le 13/03/2020
 ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020_14-AR

FREQUENCE D'INTERVENTION	TYPLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
Au quotidien	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive	Contrôle de l'état général, nettoyage Contrôle de l'étanchéité des circuits Relevé de la pression dans le réseau
EQUIPEMENTS : CHAUDIERE A VAPORISATION INSTANTANNEE, BALLON TAMPON, BRULEUR, SERPENTIN, SEPARATEUR, SOUPAPE, ELECTROVANNE, CLAPET, DISCONNECTEUR, ARMOIRE ELECTRIQUE, ORGANE DE SECURITE, ALARME	Maintenance préventive	Contrôle de bon fonctionnement du des organes de sécurité
	Maintenance préventive	Contrôle de l'étanchéité des circuits de fumées
	Maintenance préventive	Vérification du bon fonctionnement du bruleur
	Maintenance préventive	Vérification des sécurités et asservissements (détecteur de flammes, thermostat de sécurité, pressostats, remontée d'alarme, ...)
Selon nécessité	Maintenance corrective	Vérification des appareils de contrôle et des dispositifs d'allumage
Selon vétusté	Maintenance corrective	Réparations partielles sur chaudières (pièces d'usures régulières) Remplacement de sous ensemble ou chaudière totale
Dans le cas d'un remplacement de sous-ensemble, la mise en place et la location d'une chaudière de location (pendant la commande de pièces) sera supportée par le fermier.		

2

CHAUFFAGE

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
CHAUDIERE CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE	Tous les 6 mois	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive	Contrôle de l'état général, nettoyage Contrôle de l'étanchéité des circuits d'eau Relevé de la pression dans le réseau chauffage
		Maintenance préventive	Contrôle de bon fonctionnement du pressostat de manque d'eau
		Maintenance préventive	Contrôle de l'étanchéité des circuits de fumées
		Maintenance préventive	Vérification du bon fonctionnement du bruleur
		Maintenance préventive	Vérification des sécurités et asservissements (détecteur de flammes, thermostat de sécurité, pressostats mini/maxi ...)
	Selon nécessité Selon vétusté	Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective	Vérification des appareils de contrôle et des dispositifs d'allumage Petites réparations sur chaudières Remplacement de sous ensemble ou chaudière
POMPES REGULATION	Tous les 6 mois	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive	Contrôle du bon fonctionnement Inversion ordre de marche Manœuvre des vannes d'isolement Régulation circuit Contrôle du fonctionnement des régulateurs capteurs
		Maintenance préventive	Contrôle information fournie par les capteurs
		Maintenance préventive	Contrôle de l'action sur les récepteurs Petites réparations sur pompes de régulation
		Maintenance corrective	Remplacement des pompes de régulation
	Selon vétusté	Maintenance corrective	

CHAUFFERIE

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
ENTRETIEN GENERAL CHAUFFERIE	Tous les ans	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive	Chaudières Ouverture et ramonage des surfaces de chauffe Ramonage carnaux et cheminée Démontage et nettoyage complet du brûleur Vérification du bon fonctionnement du brûleur Expansion Contrôle de la pression des vases Electricité Resserrage de toutes les connexions dans les armoires et sur différents matériels Disconnecteur Contrôle annuel suivant réglementation Petites réparations chaufferie Rénovation chaufferie
	Selon nécessité	Maintenance corrective Maintenance corrective	
	Selon nécessité	Maintenance préventive	Gérer l'apport de sel Analyse de l'eau et réglages
	Selon vétusté	Maintenance corrective	Réparations partielles d'équipement Remplacement complet

VENTILATION

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
ENTRETIEN CTA VENTILATION	Tous les 3 mois	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive	Contrôle de l'état général, nettoyage Nettoyage des filtres Contrôle sécurités Contrôle courroies Vérification régulation Contrôle des paliers et roulements avec graissage
	Tous les 6 mois	Maintenance préventive Maintenance préventive	Contrôle alignement poulies Vérification batteries d'échanges et nettoyage
	Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance corrective	Vérification serrage boulonnerie Petites réparations sur CTA
	Selon nécessité	Maintenance corrective	Remplacement de sous ensemble ou CTA en totalité
CAISSONS VMC	Tous les ans	Maintenance préventive	Contrôle de l'état général, nettoyage Contrôle courroies Remplacement courroies Contrôle sécurités
	Selon vétusté		Petites réparations caissons VMC Rénovation caissons VMC

3

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
ALARME INTRUSION	Tous les 6 mois	Maintenance préventive Maintenance préventive	Vérification visuelle de l'installation Vérification de l'état des détecteurs, tableau, batteries, systèmes de signalisation et transmission Contrôle des alimentations Contrôle des alarmes Essais de fonctionnement, nettoyage, mesures et réglages
	Selon nécessité	Maintenance corrective Maintenance corrective	Petites réparations alarme intrusion Rénovation complète alarme intrusion
	Tous les 3 mois	Maintenance préventive Maintenance préventive	Vérification de l'état des connecteurs fixes Vérification de l'état des câbles et caches
TELEPHONE RESEAUX INFORMATIQUES	Tous les 6 mois	Maintenance préventive Maintenance préventive	Contrôle et remise en ordre des baies de brassage Contrôle des installations téléphoniques Contrôle de performance des réseaux et terminaux
	Selon nécessité	Maintenance corrective Maintenance corrective	Petites réparations téléphone, réseaux informatiques
		Maintenance corrective Maintenance corrective	Echange standard terminaux, téléphone, informatique Rénovation complète système téléphonique réseaux informatiques

ASCENSEURS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
ASCENSEUR	Tous les mois Tous les 6 mois	Maintenance préventive Maintenance préventive	Contrôle général de fonctionnement Examen des câbles et chaînes de suspension
	Tous les ans	Maintenance préventive	Nettoyage, graissage des organes mécaniques
		Maintenance préventive	Nettoyage au-dessus de la cabine et en-dessous (cuvette)
		Maintenance préventive	Essais des parachutes et Essais de vitesses
	Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance corrective	Test des dispositifs de sécurité Petites réparations, fournitures pièces, (poulies, câbles, carte électroniques) Pièces principales (vérins, moteur, pompe)
	Selon vétusté	Maintenance corrective	Rénovation de sous ensemble mise aux normes selon législation
	Selon vétusté	Maintenance corrective	Rénovation complète système téléphonique
QUAI NIVELEUR, PLATEFORME ELEVATRICE, SOUFFLET DE QUAI	Au quotidien Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive	Contrôle général de fonctionnement Examen des câbles et chaînes de suspension, etc.
	Tous les 6 mois	Maintenance préventive	Nettoyage, graissage des organes mécaniques
	Tous les ans Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive	Test des dispositifs de sécurité Petites réparations, fournitures pièces, (poulies, câbles, carte électroniques)
	Selon nécessité	Maintenance corrective	Pièces principales (vérins, moteur, pompe)
	Selon vétusté	Maintenance corrective	Rénovation de sous ensemble mise aux normes selon législation
	Selon vétusté	Maintenance corrective	Rénovation complète

VIDEO PROTECTION

BALANCES ELECTRONIQUES	Tous les mois Tous les 6 mois Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive	Contrôle général de fonctionnement Nettoyage, entretien des organes mécaniques, tare. Petites réparations, fournitures pièces mécaniques et électroniques Rénovation complète
LAVES-BOTTES	Tous les mois Tous les 6 mois Tous les ans Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective	Contrôle général de fonctionnement Nettoyage, graissage des organes mécaniques Nettoyage des systèmes hydrauliques Petites réparations, fournitures pièces d'usures, balais, ...) Pièces principales (moteur, pompe) Rénovation complète

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TYPLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
VIDEO PROTECTION	Selon observation au quotidien Selon nécessité Selon vétusté	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective	Contrôle visuel de l'installation, réglage des caméras Mise à jour des softwares et suivi des enregistrements Remplacement de pièces Rénovation complète système de vidéo protection

SURPRESSEUR et BACHES à EAU

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
SURPRESSEUR	Tous les mois	Maintenance préventive	Contrôle général de fonctionnement
	Tous les 6 mois	Maintenance préventive	Examen des moteurs et poulies
	Tous les ans	Maintenance préventive	Nettoyage, graissage des organes mécaniques
		Maintenance préventive	Nettoyage des équipements
		Maintenance préventive	Vérification des réseaux
		Maintenance préventive	Test des dispositifs de sécurité
	Selon nécessité	Maintenance corrective	Petites réparations, fournitures pièces
	Selon vétusté	Maintenance corrective	Pièces principales (moteur, pompe)
BACHE A EAU	Selon vétusté	Maintenance corrective	Rénovation de sous ensemble mise aux normes selon législation
		Maintenance corrective	Rénovation complète des équipements
	Tous les mois	Maintenance préventive	Contrôle visuel général
	Tous les 6 mois	Maintenance préventive	Examen d'étanchéité
	Tous les ans	Maintenance préventive	Nettoyage des équipements
		Maintenance préventive	Vérification des réseaux
		Maintenance préventive	Test des dispositifs de sécurité
	Selon vétusté	Maintenance corrective	Petites réparations, fournitures pièces
	Selon vétusté	Maintenance corrective	Rénovation de sous ensemble mise aux normes selon législation
		Maintenance corrective	Rénovation complète des équipements

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le 13/03/2020

ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020_14-AR

SLO

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TYPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
PASSERELLES	Tous les ans Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective	Contrôle des équipements Petites réparations Changement standard d'équipement
ESCALIER ET GARDE-CORPS	Tous les ans Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective	Contrôle des équipements Petites réparations Changement standard d'équipement
PORTES RAPIDES RIDEAUX METALLIQUES PORTAILS AUTOMATIQUES	Tous les mois Tous les 6 mois Selon nécessité Selon vétusté	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Vérification de bon fonctionnement Vérification des dispositifs de freinage Vérification des dispositifs de sécurité Vérifications des systèmes d'accroches Petites réparations Changement de sous ensemble Changement standard d'équipement
RAYONNAGE	Tous les mois Tous les 6 mois Selon nécessité	Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance préventive Maintenance corrective Maintenance corrective Maintenance corrective	Vérification de bon fonctionnement Vérification des dispositifs de freinage Vérification des dispositifs de sécurité Vérifications des systèmes d'accroches Petites réparations Changement de sous ensemble Changement standard d'équipement

3

CONTROLE ET VERIFICATION PERIODIQUE OBLIGATOIRE

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TPOLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
ASCENSEUR PLATEFORME ELEVATRICE	Visite Périodique Visite Quinquennale	Contrôle technique Contrôle technique	Etablissement d'un rapport après analyse des équipements au regard de la législation en vigueur Etablissement d'un rapport après contrôle technique des équipements au regard de la législation en vigueur
ELECTRIQUE	Visite Périodique	Contrôle technique	Etablissement d'un rapport de vérification électricité visite périodique Etablissement d'un rapport de vérification réglementaire en exploitation électricité
MOYENS DE SECOURS et SECURITE INCENDIE	Visite Périodique	Contrôle technique	Etablissement d'un rapport de vérification périodique - Moyens de secours
GAZ COMBUSTIBLE	Visite Périodique	Contrôle technique	Etablissement d'un rapport de vérification de bon état et de bon entretien Gaz Combustibles
PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES QUAI NIVELEUR	Visite Périodique	Contrôle technique	Etablissement d'un rapport après analyse des équipements au regard de la législation en vigueur
SSI	Visite périodique Visite Triennale	Contrôle technique Contrôle technique	Etablissement d'un rapport de vérification annuel et triennale des systèmes de sécurité incendie (S.S.I.) Suivi mise à jour du dossier d'identité

CONTRAT DE MAINTENANCE OBLIGATOIRE

SYSTEMES DE CLIMATISATION ET PAC > 12KW	Visite périodique	Contrôle technique	Etablissement d'un rapport de vérification annuel
EQUIPEMENTS SOUS PRESSION	Visite périodique	Contrôle technique	Etablissement d'un rapport de vérification annuel
CONTROLE ICPE	Tous les 5 ans	Contrôle technique Réglementation préfecture	Etablissement d'un rapport Mise à jour du dossier

	FREQUENCE D'INTERVENTION	TYPLOGIE DE MAINTENANCE	DESCRIPTION INTERVENTION
ASCENSEUR	Tous les trimestres	Entretien et contrôle	Relevé annuel des vérifications faites par le technicien de maintenance
CHAUFFERIE - VENTILATION	Tous les ans	Entretien et contrôle	Relevé annuel des vérifications faites par le technicien de maintenance
SURPRESSEUR et BACHE A EAU	Tous les ans	Entretien et contrôle	Relevé annuel des vérifications faites par le technicien de maintenance
ALARME INCENDIE	Tous les ans	Entretien et contrôle	Relevé annuel des vérifications faites par le technicien de maintenance
EXTINCTEURS RIA DESENFUMAGE	Tous les ans	Entretien et contrôle	Relevé annuel des vérifications faites par le technicien de maintenance

EQUIPEMENTS SOUS PRESSION	Tous les 3 ans	Entretien et contrôle	Relevé annuel des vérifications faites par le technicien de maintenance
BLOCS LUMINEUX D'ECLAIRAGE et de BALISAGE	Tous les mois	Entretien et contrôle	Petit entretien
REGISTRE DE SECURITE	Permanent	Administratif	Tenir à jour et mentionner toutes les interventions, exercices et passage des contrôleurs et sociétés de maintenance

AUTRES CONTRATS IMPOSES PAR LA REGLEMENTATION SANITAIRE

	FREQUENCE D'INTERVENTION	DESCRIPTION INTERVENTION
NETTOYAGE AGROALIMENTAIRE	Permanent	Nettoyage et désinfection des locaux
NUISIBLES	Selon nécessité	Gestion des nuisibles (rongeurs, insectes, ...)
ANALYSE DES EFFLUENTS	Tous les 3 ans	Relevé et analyse des effluents en mode production Rejets admissibles en station d'épuration
ANALYSE D'EAU	Tous les semestres	Relevé et analyse de potabilité de l'eau
VIDANGE BAC DEGRAISSEUR	Tous les semestres	Vidange et entretien du bac dégraisseur

7

TRACABILITE DES DENRHEES	Au quotidien	Process industriel
REFERENT QHSE DU SITE	Au quotidien	Assurer la sécurité sanitaire du site et gestion des bonnes pratiques agroalimentaires. Gestion des flux personnel, denrées, véhicules

AUTRES PRESTATIONS HORS CONTRAT

	FREQUENCE D'INTERVENTION	DESCRIPTION INTERVENTION
ENTRETIEN ESPACES VERTS	Selon nécessité	Taille, tonte, désherbage des espaces verts. Maintenance des baches couvre sol. Nettoyage des espaces voiries.
Bassin de rétention des eaux d'incendie	Selon nécessité	Manœuvre et entretien des vannes de transfert Constat visuel de l'état intérieur de la cuve 400m3
Bassin d'infiltration des eaux de ruissellement	Selon nécessité	Manœuvre et entretien des vannes de transfert Constat visuel de l'état intérieur des casiers Nettoyage du bac de décantation

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020
Affiché le 13/03/2020
ID : 017-241700434-20200312-DEVECO_2020__14-AR



✓

2 - NIVEAU OU DEGRE DE MAINTENANCE

NORME AFNOR X60-000 et NORME EUROPEENNE EN 13306

CHARGES DE MAINTENANCES

	DEFINITION	EXEMPLES MAINTENANCE PREVENTIVE	EXEMPLES MAINTENANCE CURATIVE
1 ^{er} NIVEAU	Actions simples nécessaires à l'exploitation et réalisées sur des éléments facilement accessibles en toute sécurité à l'aide d'équipements de soutien intégrés au bien Ce type d'opération peut être effectué par l'utilisateur du bien avec, le cas échéant, les équipements de soutien intégrés au bien et à l'aide des instructions d'utilisations	Réglages, contrôles, inspections nécessaires à l'exploitation, opérations élémentaires de maintenance préventive, remplacement d'articles consommables ou d'accessoires : - Ronde surveillance d'état - Graissages journaliers - Manœuvre manuelle d'organes mécaniques - Relevés de valeurs d'état ou d'unités d'usage - Test de lampe sur pupitre - Purge d'éléments filtrants - Contrôle d'encrassement des filtres - Ronde de vérification des états et bon fonctionnement : éclairage, ouvrants, plomberie, revêtements, étanchéité - Certains graissages, lubrifications	Réglages, contrôles, inspections nécessaires à l'exploitation, opérations élémentaires de maintenance curative, remplacement d'articles consommables ou d'accessoires : - Remplacement des ampoules - Opérations de serrurerie courantes sur caractérisation - Ajustage, remplacement d'éléments d'usure ou détériorés sur des éléments composants simples et accessibles
2 ^{ème} NIVEAU	Actions qui nécessitent des procédures simples et/ou des équipements de soutien d'utilisation ou de mise en œuvre simple Ce type d'actions de maintenance est effectué par un personnel qualifié avec les procédures détaillées et les équipements de soutien définis dans les instructions de maintenance. Un personnel est qualifié lorsqu'il a reçu une formation lui permettant de travailler en sécurité sur un bien présentant certains risques potentiels, et est reconnu apte pour l'exécution des travaux qui lui sont confiés, compte tenu de ses connaissances et de ses aptitudes	Contrôles de performance, certains réglages, réparations par échanges standard de sous ensemble (remplacement aisé) - Contrôle de paramètre sur équipements en fonctionnement, à l'aide de moyens de mesure intégrés au bien - Réglages simples - Contrôle des organes de coupure (capteurs, disjoncteurs, fusibles) de sécurité, etc. - Détartrage de surface de ruissellement - Graissage à faible périodicité (hebdomadaire, mensuelle) - Remplacement de filtres difficiles d'accès - Vérification de réseaux d'eau, Vanne (EV) et eau usée (EU) - Contrôle de la robinetterie - Vérification des mise à la terre - Contrôle de fissuration et étanchéité des sols et terrasses - Nettoyage des descentes des eaux pluviales (EP), désherbage des terrasses - Curage des canalisations	Contrôles de performance, certains réglages, réparations par échanges standard de sous ensemble (remplacement aisé) - Remplacement par échange standard de pièces : fusible, courroies, filtres, etc. - Remplacement de tresse, de presse-étoupe, etc. - Lecture de logigrammes de dépannage pour remise en cycle - Remplacement de composants individuels d'usure ou détériorés par échange standard (rail, glissière, galets, rouleaux, chaîne, fusible, courroie, serrures, ...) - Réparation par échange standard et réglages simples d'équipements tel que : chasse d'eau, poignée de porte et d'ouvrants, plaque de plafond - Remplacement de sources lumineuses - Retouche de peinture et de revêtements - Remplacement de prises électriques, interrupteur, blocs de secours, etc. - Dégorgement de canalisations avec matériel léger, etc.

3 ^{ème} NIVEAU	Opérations qui nécessitent des opérations complexes et/ou des équipements de soutien d'utlisation ou de mise en œuvre complexes Ce type d'opération de maintenance peut être effectué par un technicien qualifié à l'aide de procédures détaillées et des équipements de soutien prévus dans les instructions de maintenance	Réglages généraux, opérations de maintenance systématique délicates, réparations par échange de sous ensemble et/ou de composants - Contrôle et réglages impliquant l'utilisation d'appareils de mesure externes aux biens - Visite de maintenance préventive sur les équipements complexes - Contrôle d'allumage et de combustion (chaudières) - Intervention de maintenance préventive intrusive - Relevé de paramètre techniques d'état des biens à l'aide de mesures effectuées d'équipements (prélèvement de fluide ou matière) - Contrôle étanchéité des baies vitrées, des panneaux isothermes, des terrasses, etc. - Repérage des fissurations, pose de témoin, suivi.	Réglages généraux, opérations de maintenance systématique délicates, réparations par échange de sous ensemble et/ou de composants - Diagnostic - Réparation d'une fuite de fluide frigorigène - Reprise de calorifuge - Diagnostic d'état avec usage d'équipements de soutien portatifs et individuels (pocket automate, multimètre) - Remplacement d'organes et de composants par échange standard de technicité générale, sans usage de moyens de soutien communs ou spécialisés (carte automate, vérin, pompe, moteurs, engrenage, roulement, vanne, compresseur, ...) - Dépannage de moyens de production par usage d'instruments de mesure de diagnostic individuels - Diagnostic d'état avec usage d'équipements de soutien portatifs (ordinateur/tablette avec logiciels métier) - Remplacement de sous-ensemble et réglages
4 ^{ème} NIVEAU	Opérations dont les procédures impliquent la maîtrise d'une technique ou d'une technologie particulière et/ou la mise en œuvre d'équipements de soutiens spécialisés Ce type d'opération de maintenance peut être effectué par un technicien qualifié à l'aide de procédures détaillées et des équipements de soutien prévus dans les instructions de maintenance générales ou particulières.	Réparations par remplacement de sous-ensembles et de composants, les réparations spécialisées Tous les travaux importants de maintenance préventive à l'exception de la rénovation et de la reconstruction	Réparations par remplacement de sous-ensembles et de composants, les réparations spécialisées Tous les travaux importants de maintenance corrective à l'exception de la rénovation et de la reconstruction
5 ^{ème} NIVEAU	Opérations dont les procédures impliquent un savoir-faire, faisant appel à des techniques ou technologie particulières des processus et/ou des équipements de soutiens industriels	Actions de maintenance lourdes (rénovation construction) réalisées avec des moyens de soutien définis par le constructeur et donc proches de la fabrication	Actions de maintenance lourdes (rénovation construction) réalisées avec des moyens de soutien définis par le constructeur et donc proches de la fabrication